



PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE EN SECTEUR NON URBANISÉ 2025
2025-GE-02

La Ville de Saint-Sauveur demande des soumissions par voie publique pour retenir les services d'une entreprise spécialisée dans les travaux de voirie afin de procéder à la réfection de 2.7 kilomètres de chaussée localisée en secteur non urbanisé, plus précisément sur la Côte-Saint-Gabriel-Ouest, l'Avenue de l'Église, le chemin de la Rivière-à-Simon ainsi que sur le chemin de la Pinède. L'Adjudicataire aura la responsabilité de procéder à la réfection de certains ponceaux, au reprofilage des fossés, au remplacement de certains tronçons de la fondation granulaire ainsi qu'à la réfection du revêtement de chaussée. De plus, la Ville prévoit la réalisation d'un projet pilote d'étude de différent mélange d'enrobé bitumineux sur l'une des chaussées du contrat. Les travaux du chemin de la Rivière-à-Simon s'étalent sur une longueur de 650 mètres linéaires et prévoient 4 différents mélanges d'enrobé bitumineux uniformément séparés sur la longueur de la chaussée en réfection. L'adjudicataire aura la responsabilité de fournir et d'appliquer les différents mélanges d'enrobé bitumineux afin que leur performance puisse être observée dans des conditions similaires au fil des prochaines années.

Les soumissions, sous enveloppes scellées ou par voie électronique, sont reçues jusqu'à **10 h 00, le 16 mai 2025**, au bureau du Service du greffe, à la Mairie de la Ville de Saint-Sauveur, au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur, et seront ouvertes publiquement dès la clôture des soumissions à compter de 10 h 01.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appels d'offres (SEAO), à compter du **16 avril 2025**. Pour les fins de consultation sur le SEAO, les documents seront inscrits sous la catégorie « Ouvrage de génie civil » et la recherche pourra se faire à partir des mots-clés suivants : « pavage, drainage, fondation, réfection, ponceau ».

Pour toute question, veuillez vous adresser par écrit à l'adresse courriel suivante : greffe@vss.ca

La Ville de Saint-Sauveur ne divulguera ni le résultat de l'ouverture des soumissions ni le nom de l'Adjudicataire par téléphone. Pour connaître ces renseignements, les personnes intéressées peuvent consulter le SEAO.

La Ville de Saint-Sauveur ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Saint-Sauveur, ce 16 avril 2025.

Me Asmaa Elfadil
Coordonnatrice au Service juridique, greffe et vie démocratique